



# ERGOTHÉRAPEUTE

## Activités principales

.....



L'ergothérapeute prend en charge le patient dès lors qu'un problème de santé limite ses possibilités d'effectuer ses soins personnels, de se déplacer et de communiquer. Ainsi, l'ergothérapeute prévient et réduit les situations de handicap en maintenant les activités du quotidien de **manière sécurisée**, en tenant compte des habitudes de vie et de l'**environnement du patient**.

Pour faciliter ces activités du quotidien, l'ergothérapeute étudie, conçoit et aménage l'environnement pour le rendre **accessible**. Il préconise et utilise des appareillages de série, des aides techniques ou animalières, et des assistances technologiques. Il propose notamment des solutions empruntées aux métiers manuels et aux gestes de la vie quotidienne et professionnelle.

Les ergothérapeutes interviennent à tout âge de la vie et exercent dans des domaines d'activité variés, comme la rééducation fonctionnelle, la réadaptation professionnelle ou le maintien à domicile.

## Compétences et qualités

.....



- Avoir le goût du contact
- Avoir le sens de l'écoute
- Faire preuve de curiosité, de créativité, de logique, de déduction et de synthèse

## Rémunération

.....

Le salaire mensuel net d'un ergothérapeute à l'hôpital est d'environ 1 400 € en début de carrière et de 2 000 € en fin de carrière.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

## Formation



Les ergothérapeutes sont titulaires d'un diplôme d'Etat qui se prépare en 3 ans après le baccalauréat. L'institut peut être public ou privé : dans ce dernier cas, la formation est payante. L'accès se fait par concours ou après une 1ère année commune des études de santé à l'université. Le plan Alzheimer a notamment prévu une augmentation considérable des quotas d'entrées en formation d'ergothérapeute pour tenir compte des besoins de la population vieillissante.

## Evolution – passerelles



Les ergothérapeutes peuvent évoluer vers la fonction de cadre de santé ou accomplir un cursus universitaire en vue d'obtenir un master, voire un doctorat, dans la discipline scientifique de leur choix. Les cadres de santé peuvent se présenter au concours de directeur des soins.

Retrouvez toutes les infos concernant cette formation sur le site de la **DRJSCS** :

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

